

Arrêté N° 2025-341

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

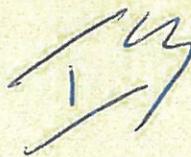
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au BUT HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT, Parcours SCIENCES DU DANGER ET MANAGEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS, TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX, est constitué conformément au tableau en annexe 1.

Il évaluera le dossier de madame Delphine BELHONCHET.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/07/2025

La Présidente,



Isabelle von Bueltzingsloewen

BUT HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

Parcours SCIENCES DU DANGER ET MANAGEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS,
TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	AUVERGNON Nathalie MCF	VINCENT Laurent PRAG	ELBAZ Abdahim Responsable prévention partenariat – PROMEOM (ex AST Grand Lyon)

Annexe arrêté n°2025-341